

Publié le 13/04/23



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Réf : CCAS23_33

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12Présents : 10
Pouvoir : 0
Absents : 2

Date de la convocation : 30 mars 2023

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAU, Roselyne NAVEAU Vincent BAUDOUX, Corinne JARASSIER, Monique GIL, Didier RENAUD

POUVOIR : /**ABSENTS** : Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU

DÉLIBÉRATION N°33

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : « ASSURANCE SANTE POUR VOTRE COMMUNE » – PROPOSITION D'AXA

Les membres du CCAS sont informés qu'AXA France a développé et distribue des contrats d'assurance complémentaire santé « Ma Santé ». Pour ces contrats, **AXA France propose une offre promotionnelle aux habitants d'une commune, en contrepartie d'une aide de celle-ci à l'information de cette offre.** Cette opération promotionnelle est appelée « Offre Promotionnelle Assurance santé pour votre commune ».

AXA France s'engage à ce que les habitants bénéficient d'une remise sur les 3 niveaux de garanties ainsi que leurs modules de la manière suivante :

- 25 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus ;
- 25 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ;
- 25 % pour les fonctionnaires ;
- 15 % pour les autres.

Ces réductions s'entendent sur le tarif Ma Santé en cours à la date d'émission du contrat individuel. AXA France s'engage par ailleurs à ce que chaque administré puisse souscrire ou adhérer à l'Offre AXA sans questionnaire de santé ni limite d'âge et à ce que la réduction susmentionnée soit liée au contrat même en cas de déménagement de l'assuré.

L'offre d'AXA sera proposée aux habitants pour une durée de 12 mois.

La municipalité s'engage à mettre à disposition d'AXA une salle pour la tenue d'une réunion d'information publique et à informer les administrés de l'organisation de cette réunion.

Il est donc proposé aux membres du CCAS d'approuver la proposition d'AXA appelée « Offre Promotionnelle Assurance santé pour votre commune » et d'autoriser le M le Président à la signer.

--

CONSIDÉRANT l'intérêt de ce dispositif pour les habitants de la commune,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS :

- approuvent la proposition de l'offre promotionnelle d'AXA « assurance santé pour votre commune » ;
- autorisent M le Président à la signer.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

13 AVR. 2023

